

### Délibération 2019 BS 147 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : PROMOTION D'UNE FILIERE PANICOLE BIO EN "LUBERON-LURE" – PROGRAMME LEADER – PARTENARIAT AGRIBIO 04

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

#### Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMERSYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.  
Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.  
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

#### Etaient excusés :

Elisabeth AMOROS.  
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Charte du Parc du Luberon (2009-2023) adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses missions, A.1 protection et gestion dynamique de la biodiversité et C.1 faire du développement de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le Parc ;
- Vu l'avis favorable de la Commission valorisation des territoires du 29 mars 2019 ;
- Vu l'avis favorable du GAL Luberon Lure lors du comité de programmation du 5 mars 2019,
- Considérant l'inscription de ce projet dans le PAT (programme alimentaire territorial) Luberon et la Charte du Parc.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation du Parc naturel régional au projet : « Promotion d'une filière panicole bio en « Luberon-Lure »
- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du parc augmenté

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Achats	800	FEADER – Conseil Régional 90%	39 226
Etude hédonique	6 320	Autofinancement Partenaires 10%	4 358
Plan de communication	7 900		
Prestation impression	2 500		
Animation PNRL	6 925		
Animation AGRIBIO	+17 771		
Dépenses sur frais réels	1 368		
<b>Total dépenses</b>	<b>43 584</b>	<b>Total recettes</b>	<b>43 584</b>

La participation du Parc naturel régional du Luberon en € HT :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Etude hédonique	6 320	<b>FEADER – Conseil Régional</b>	
<b>19 030</b>			
Plan de communication	7 900	<b>Participation du PNRL (ingénierie)</b>	
<b>2 114</b>			
Animation PNRL	6 925		
<b>Total dépenses</b>	<b>21 145</b>	<b>Total recettes</b>	<b>21 145</b>

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**La Présidente,**  
 Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

